

FAQ M2 DPCP

Ce document recense les réponses aux questions les plus fréquemment posées concernant le Master 2 Droit et pratique des contentieux publics.

Se trouvent successivement exposées les questions-réponses concernant les étudiants, puis celles relatives aux entreprises, administrations et juridictions accueillant les étudiants.

Comment candidater ?

En déposant un dossier sur la plateforme e-candidat

À qui s'adresse la formation ?

Aux étudiants souhaitant embrasser les métiers des droits et des contentieux publics : avocat, juge administratif, juriste ou cadre en collectivité publique...

Peut-on suivre la formation en PPI (élèves-avocats) ?

Oui

Est-il nécessaire d'avoir un contrat d'apprentissage ?

Le master comprend deux régimes : celui de l'apprentissage pour les étudiants disposant d'un contrat d'apprentissage, celui du stage pour les étudiants réalisant un stage (d'une durée minimale de trois mois).

Le régime de l'apprentissage est privilégié. Une promesse de recrutement peut être jointe au dossier déposé sur e-candidat.

Pour les étudiants choisissant le régime du stage, à quelles périodes peut-il être réalisé ?

Il peut être réalisé en alternance durant les semaines sans cours.

Quel est le calendrier de la formation ?

Le calendrier de la formation est défini avant la rentrée universitaire et n'est pas susceptible de changer durant celle-ci. Les étudiants alternent semaines de cours et semaines en entreprise ou administration.

Master 2 Droit et pratique des contentieux publics

Master

Mention droit public

Parcours Droit et pratique des contentieux publics

Volume horaire global de la formation en présentiel étudiants : 422

Dates de formation : du 07/09/2026 au 07/09/2027

Date du jury: 10/09/2027

septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
M 01 (S 35)	J 01	D 01	M 01	V 01	L 01 (S 5)	L 01 (S 9)	J 01	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01
M 02	V 02	L 02	M 02	S 02	M 02	M 02	V 02	D 02	M 02	V 02	L 02	J 02
J 03	S 03	M 03	J 03	D 03	M 03	M 03	S 03	L 03	J 03	S 03	M 03	V 03
V 04	D 04	M 04	V 04	L 04	J 04	J 04	D 04	M 04	V 04	D 04	M 04	S 04
S 05	L 05	J 05	S 05	M 05	V 05	L 05	L 05	M 05	S 05	L 05	J 05	D 05
D 06	M 06	V 06	D 06	M 06	S 06	S 06	M 06	J 06	D 06	M 06	V 06	L 06
L 07	M 07	S 07	L 07	J 07	D 07	D 07	M 07	V 07	L 07	M 07	S 07	M 07
M 08	J 08	D 08	M 08	V 08	L 08	L 08	J 08	S 08	M 08	J 08	D 08	M 08
M 09	V 09	L 09	M 09	S 09	M 09	M 09	V 09	D 09	M 09	V 09	L 09	M 09
J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10
V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11
S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	L 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12	D 12
D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13
L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	M 14
M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16
J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17
V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18
S 19	L 19	S 19	S 19	M 19	V 19	L 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19	D 19
D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20
L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	S 21	M 21	M 21
M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	J 23
J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25
S 26	L 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	D 26
D 27	M 27	S 27	D 27	M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27
L 28	M 28	D 28	L 28	J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	J 28	S 28	D 28	M 28
M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	L 29	M 29	S 29	M 29	D 29	J 29	M 29
M 30	V 30	L 30	M 30	J 30	M 30	M 30	D 30	L 30	M 30	V 30	L 30	J 30
M 31	S 31	M 31	J 31	D 31	M 31	M 31	L 31	M 31	M 31	S 31	M 31	

Soutenances

En Entreprise

Formation au centre

Mobilité

La semaine de cours en juin est consacrée au suivi des mémoires et rapports. Le suivi se fait en distanciel.

Les apprentis travaillent sur leur mémoire et rapport durant cette semaine.

Les étudiants en stage peuvent poursuivre leur stage durant celle-ci.

Quelles sont les démarches à effectuer pour le régime de l'apprentissage ?

La liste des étudiants admis sous ce régime est adressée au CFA en juin. Les étudiants sont alors contactés individuellement pour le montage du dossier.

Quelles sont les structures d'accueil possibles ?

Cabinets d'avocats, administrations, juridictions, associations, entreprises.

Comment recruter un apprenti ?

Le contrat d'apprentissage constitue un contrat de travail. Un contrat de type particulier mais un contrat de travail néanmoins.

L'apprenti est rémunéré par la structure d'accueil. Le montant de la rémunération peut être calculé sur ce site : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

Elle se situe aux alentours de 1000 euros par mois.

L'employeur doit par ailleurs contribuer financièrement au coût de la formation. Il bénéficie d'un allègement de cotisations sociales.

Qui contacter pour obtenir des informations sur l'apprentissage ?

Les étudiants comme les employeurs peuvent contacter Laurence Prades, qui s'occupe du volet apprentissage pour le master : laurence.prades@formasup-med.com.